

Compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 27 mai 2011

Conseillers présents ou représentés : Jacques **BIGRE**, Marie-France **BOURRON**, Alain **COMBE**, Kathy **JOSEPHINE**, Robert **MERIAUDEAU**, Bernard **PERTICOZ**, Jean-Pierre **TRICHARD-CORVAISIER**, Bruno **VERDIER** (pouvoir de Christian LOYNET), Jean-Valentin **WOJCIECHOWSKI**.

Excusée : Catherine **PERRIN-JANAIS** ;

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité, sauf pour le point 5, a :

1. **procédé** à quelques modifications budgétaires, pour prendre en compte des factures 2010 arrivées en retard, et des suppléments de recettes (taxe additionnelle sur les droits de mutations) ou des trop perçus par le Syndicat départemental d'électricité. Ces recettes supplémentaires ont été affectées à des chapitres de dépenses qui se révèlent ou se révéleront insuffisants. Ces modifications portent principalement sur le budget général et, accessoirement, sur le budget de l'eau (changement d'affectation en dépenses de fonctionnement). L'excédent de recettes supplémentaires du budget général non utilisé en dépenses de fonctionnement a été affecté au budget d'investissement ;
2. **validé** les choix de la commission d'appel d'offres pour la création du chemin de la Chapelle à La Bruyère qui desservira le lotissement à aménager prochainement. Trois des quatre lots (VRD, réseaux humides, réseaux secs) ont été attribués au groupement PAILLET-BARBARET et le quatrième à l'entreprise BABOLAT pour l'éclairage public. L'estimation du maître-d'œuvre était de 219 171 euros. L'appel d'offres (21 réponses) aboutit à un coût de 148 825 euros TTC ;
3. **noté les subventions 2011 aux associations**. La décision du conseil est reproduite ci-après page -----. Le conseil tient à rappeler que :
 1. chaque association doit légalement produire copie annuelle de ses comptes certifiés,
 2. déposer une demande écrite sollicitant une subvention et justifiant de ses besoins,
 3. compte-tenu des difficultés financières des collectivités locales (l'Etat gèle ses participations jusqu'en 2013 et la réforme de la taxe professionnelle plonge les collectivités dans une grande incertitude sur l'évolution de leurs ressources). Le conseil envisage, pour 2012, de ne pas subventionner – ou de réduire les subventions – des associations qui ont de grosses trésoreries. Bruno VERDIER et Jacques BIGRE s'engagent à élaborer une règle d'attribution de ces subventions, règle qui fera l'objet de discussions et approbation ultérieures ;
4. **approuvé deux projets de convention foncière** :
 - **avec Madame DE OCHANDIANO Giliane épouse LEMESRE**, propriétaire du logement situé entre la caserne des pompiers et le local infirmier. Madame DE OCHANDIANO cède à la commune une bande de terrain pour créer un trottoir. En échange la commune goudronnera à ses frais l'espace (7 m² environ) compris entre la bande cédée et son mur. Le maire est autorisé à signer la délibération dès le retour du document d'arpentage (Mme DE OCHANDIANO réside hors de France). Tous les frais sont à la charge de la commune.
 - **avec Monsieur FINAZ Gilles**, du Château de la Barre, qui désire rénover un bâtiment en ruine limitrophe de la forêt communale. M. FINAZ propose de céder 1 805 m² à la commune en échange d'un abandon, devant l'entrée du château, de 1 360 m² de propriété communale soumise au régime forestier. Les frais de documents d'arpentage et de remise en état des chemins ou d'ouverture de chemin seront à la charge de M. FINAZ. Cet échange doit obtenir l'accord de l'O.N.F.;
5. **décidé d'instaurer des tickets restaurant** au bénéfice du personnel communal : la décision a été prise par 9 voix pour et 1 abstention (Kathy JOSEPHINE) ;
6. **modifié les tarifs de la Maison des Isles du Rhône** pour l'accueil de groupes adultes familiaux d'au moins 12 personnes et **instauré** un tarif spécifique pour les organismes qui organisent des stages BAFA ou BAFD à la Maison des Isles du Rhône .

7. examiné et approuvé divers devis, notamment un devis de 3 655,63 euros pour l'isolation du plancher de la cure, et un devis pour la remise en état des courts de tennis (coût 4 600 euros TTC) dont le Tennis-Club, au bureau renouvelé, prendra la moitié à sa charge, et un devis de 13 868 euros HT pour l'acquisition de matériel (tables, chaises) pour la nouvelle cantine qui ouvrira en septembre prochain ;

8. examiné le plan préfectoral de fusion des communautés et approuvé, à l'unanimité, un projet de lettre à adresser à ce sujet à Monsieur le Sous-Préfet (voir copie ci-après page -----). Le Conseil municipal souhaite en outre qu'une réunion de l'ensemble des conseillers municipaux des deux communautés concernées soit organisée ;

9. décidé de rembourser, sur présentation de la facture, la somme de 22,69 euros à Alain COMBE pour des frais qu'il avait engagés pour le compte de la commune ;

10. entendu et discuté diverses informations :

- la vidange des retenues hydro-électriques du Haut-Rhône est prévue pour 2012. Une enquête d'utilité publique est ouverte, en mairie, du 6 juin au 7 juillet 2011 inclus.

- la protection de la grotte de Glandieu, qui héberge des chauve-souris sera entreprise à l'automne par le Conservatoire Rhône-Alpes des espaces naturels, dans le cadre du Natura 2000, avec les crédits de l'Europe et de l'Etat.

**Compte-rendu rédigé par :
Robert MERIAUDEAU
Maire de Brégnier-Cordon**